

65 - Motion pour que la Ville de Besançon se mobilise en faveur de la COP 21 présentée par le groupe majoritaire

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : « Dans un an se tiendra à Paris la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, appelée COP 21. Contrairement aux derniers sommets de l'ONU sur le climat qui se sont tous achevés sans accord contraignant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est impératif que cette conférence soit conclue par la signature d'un accord universel, ambitieux et contraignant, applicable à tous les pays et engage enfin une transition accélérée mondiale vers des sociétés décarbonées et résilientes.

En effet, le cinquième rapport du Groupement International des Experts Climatiques (GIEC) est alarmant, il prévoit qu'au rythme actuel de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, la hausse de la température moyenne de la planète par rapport à l'époque préindustrielle dépassera les 2°C dès 2030 et ce si le seuil actuel de particules dans l'atmosphère n'est pas dépassé. C'est la température moyenne critique que la communauté internationale a considéré qu'il ne fallait surtout pas franchir pour ne pas mettre l'humanité en grand danger. Les conséquences décrites en termes d'élévation du niveau des mers, de déplacements des populations, d'accentuation de phénomènes climatiques exceptionnels, de sécheresse ou d'inondations accentuées, ... seront déjà importantes à ce seuil des 2 degrés avec des conséquences structurelles sur les équilibres écologiques, sur la biodiversité ainsi que sur la vie humaine en société (pandémies, famines, conflits armés, migrations, impact sur les aménagements des territoires...). La réussite de cette conférence est donc une nécessité.

A ce jour, bien qu'elles aient accès au rang d'observateurs, les villes et les collectivités influent peu sur le contenu des négociations. Elles jouent pourtant un rôle essentiel. La mobilisation des collectivités locales est en effet indispensable pour fixer des objectifs nationaux de réduction des GES contribuant à ne pas dépasser ces 2 degrés. C'est dans les villes et villages que la conscience des citoyens s'affronte le plus concrètement aux réalités et donc s'inscrit dans l'adhésion et la compréhension. C'est d'ailleurs pour cela que la définition de l'agenda 21 faite lors du Sommet de Rio en 1992, identifia les villes comme parties prenantes de la lutte contre le dérèglement climatique. Au-delà des accords climatiques contraignants, ce sont les politiques publiques locales qui pourront faire évoluer durablement les habitudes de consommation et de production. Les villes sont en capacité de modifier notre manière de circuler, de bâtir, de produire de l'énergie et d'en consommer, et constituent ainsi ce maillon indispensable entre accord global et vie quotidienne.

La Ville de Besançon a décidé de prendre ses responsabilités en se dotant d'un Plan Climat Énergie, d'un Agenda 21, d'une politique en faveur de la biodiversité. Ce volontarisme a été reconnu en 2013 et fait de Besançon la première ville française labellisée «Cit'ergie® European Energy Award® Gold» C'est pourquoi nous devons aujourd'hui réaffirmer notre ambition et accentuer notre action.

Le succès de la COP 21 passera également par la mobilisation des citoyens. C'est pourquoi nous souhaitons que tous les acteurs de la vie bisontine (Conseil Consultatif d'Habitants, Comité des Sages, Conseil Bisontin des Jeunes, associations, maisons de quartier, centres de loisirs, etc.) se fédèrent autour de cet enjeu pour qu'un véritable travail de mobilisation face aux effets du dérèglement climatique soit mis en œuvre.

Nous souhaitons donc que cette mobilisation soit la plus large possible et que la Ville de Besançon, accompagne très largement les Bisontins et Bisontines, ainsi que l'ensemble des acteurs socioéconomiques. En France, des initiatives sont déjà en gestation comme le mouvement Alternatiba, ou encore l'engagement du «Club France Développement Durable».

Dans ce contexte, la Ville de Besançon est résolue à poursuivre et à amplifier son action en faveur de la transition énergétique et écologique ; c'est un immense défi qui constitue aussi une opportunité extraordinaire pour donner un sens à la mutation de notre société. Affirmons notre mobilisation avec l'ensemble des pays et surtout des populations qui participeront à cette COP21».

«**M. LE MAIRE** : Voilà c'est effectivement quelque chose d'important et il fallait je pense le dire. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2 s'abstiennent et 12 ne prennent pas part au vote».

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions, 12 élus n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a décidé d'adopter cette motion présentée par le groupe majoritaire.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2014.